

PROCES - VERBAL 4/2013

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 26 JUIN 2013 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 29 mai 2013	2
• Communications de la Présidente	2 - 3
• Communications de la Municipalité	3
• Postulats, motions et interpellations	3
• Ordre du jour :	3 - 4
- Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales	4 - 5
- Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	5 - 6
- Election de deux scrutateurs(trices) suppléant(e) pour la période du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	6
- Election du (de la) Président(e) pour la période du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	6 - 8
- Préavis 09/2013 Rapport de gestion	8 - 11
- Préavis 10/2013 Comptes année 2012	11 - 17
- Election du (de la) 1 ^{er} (ère) vice-président(e) pour la période du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	17 et 19
- Préavis 11/2013 Services de défense incendie et secours (SDIS) - Fusion du SDIS Porte de Lavaux et du SDIS La Paudèze sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux	18 - 19
- Election du (de la) 2 ^{ème} vice-président(e) pour la période du 1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014	19 - 20 et 23

- Divers
 - Monsieur Serge RINSOZ – nouveau président de groupe 20
 - Madame Simone COLLET – troupeau de mouton 20
 - Monsieur Philippe DIESBACH – bâtiment en construction Clergère 21
- Discours de la Présidente, Madame Muriel THALMANN 21 - 22
- Discours de Monsieur Gil REICHEN, Syndic 22 - 24

A 18h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire suppléante, Madame Annie MUMENTHALER de procéder à l'appel. Il y a alors 80 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 15 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire suppléante du Conseil : Mesdames Karine CHEVALLAZ ; Christine SORENSEN ; Michèle VIBERT ; Messieurs Marc EHRLICH ; Adriano FRANSCINI ; Michel GODART ; Pierre-Laurent ROCHAT ; Cyrille PIGUET ; Jean-Paul CHAPUIS ; Pascal PFISTER ; Jean-Blaise PASCHOUD ; Alexandre TOLOU ; Carlos GUILLEN ; David HAUSERMANN ; Alexis BALLY.

Messieurs les Conseillers Ernest HUNZIKER, Ariel BEN HATTAR, Jean-Jacques SCHWAB et Mesdames Monique BOLOGNINI et Ludivine VALLOTTON se sont annoncés avec un peu de retard.

Une personnalité est présente en la personne de Monsieur Marc ORAN, député.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Marc ORAN, député.

La Présidente a le plaisir de saluer la représentante de la presse Madame Nina BRISSOT du Régional.

La Présidente constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Elle remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

La Présidente informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 29 mai 2013 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

La Présidente demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1.1.1. INFORMATION

Notre secrétaire Jacqueline VALLOTTON a subi une intervention chirurgicale. L'opération s'est bien déroulée. Elle a pu rentrer à la maison. J'ai envoyé un bouquet de fleurs au nom du Conseil communal en lui présentant tous nos vœux de bon rétablissement.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

La Présidente a représenté notre Conseil aux représentations et invitations suivantes :

31 mai 2013	Apéritif d'ouverture de la Fête internationale de sauvetage 2013
03 juin 2013	Assemblée générale de l'Union des sociétés locales de Pully
09 juin 2013	Kermesse de la Paroisse catholique St-Maurice
13 juin 2013	Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est Lausannois », assemblée ordinaire.

1.1.3. VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 9 JUIN 2013

Pour Pully pour les votations fédérales :

Objet n° 1 qui était l'élection au Conseil fédéral nous avons eu 738 « OUI », 3'891 « NON » avec un taux de participation de 46,2 %.

Objet n° 2 qui était la loi sur l'asile nous avons eu 3'468 « OUI », 1'019 « NON » avec un taux de participation de 44,7 %.

Pour les votations cantonales :

Objet n° 1 qui était intitulé contrôle de validation d'une initiative nous avons eu 3'690 « OUI », 630 « NON » avec un taux de participation de 44 %.

Objet n° 2 qui était intitulé récolte de signatures nous avons eu 3'540 « OUI », 889 « NON » avec un taux de participation de presque 45 %.

Objet n° 3 qui était intitulé délai de vacances au Conseil d'Etat nous avons eu 4'203 « OUI », 126 « NON » avec un taux de participation de 44 %.

Dernier Objet, la Cour des comptes nous avons eu 4'119 « OUI », 188 « NON » avec un taux de participation de 44 %.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Néant

3. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS EVENTUELLES

Nous n'avons rien reçu à ce jour.

4. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis.

La Présidente soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

Commission des affaires régionales et intercommunales

2. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

3. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

4. Election du (de la) Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

5. Préavis 09/2013 Rapport de gestion

Commission de gestion

6. Préavis 10/2013 Comptes année 2012

Commission des finances

7. Election du (de la) 1^{er} (1^{ère}) Vice-Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

8. Préavis 11/2013 Services de défense incendie et secours (SDIS) – Fusion du SDIS Porte de Lavaux et du SDIS La Paudèze sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux

Commission des affaires régionales et intercommunales

9. Election du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

10. Propositions individuelles

11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4.1. Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales

La Présidente invite la présidente de la Commission des affaires régionales et

intercommunales, Madame Verena KUONEN, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

La Présidente rappelle qu'il ne s'agit pas d'un préavis mais d'une présentation des travaux par la commission. Vous n'aurez donc pas à vous prononcer sur des propositions, prises en considération, acceptations ou modifications. Vous êtes invités à en prendre connaissance. La discussion sera ouverte et vous serez libres de vous exprimer sur la teneur du rapport.

Madame Verena KUONEN :

En bref, quelques points importants de mon rapport. La CARI s'est réunie 7 fois de juillet 2012 à juin 2013. Toutefois, seules deux séances ont été convoquées par la Municipalité, ce que nous regrettons vivement. Le préavis N° 11/2013 concernant le Service de défense incendie et de secours (SDIS) sera présenté par Madame Christine RENAUDIN, donc je lui laisse la primeur. Cependant J'aimerais souligner et relever le travail extraordinaire fourni par les sapeurs-pompiers. Ce soir je les remercie tout particulièrement et les félicite pour leur engagement courageux et sans faille envers la collectivité. Les 3 décembre 2012 et 13 mai 2013 la CARI s'est réunie avec des délégués de la commune de Belmont, Paudex et Lutry pour prendre connaissance de l'état d'avancement des travaux concernant le SDEL et le PALM. Ces deux rencontres nous ont permis de cerner encore les diverses difficultés qui attendent les communes face au SDEL. De relever l'utilité d'être régulièrement informés sur l'état et l'avancement des travaux. L'enjeu est important et les quatre délégations sont conscientes que sans une étroite collaboration avec leur Municipalité respective, rien n'est possible. Il est à relever que ces rencontres favorisent les relations intercommunales. La commission s'est aussi réunie pour se pencher sur son devenir, sur son utilité et sur ses buts. Après réflexion et discussion, elle a rédigé une motion proposant des modifications à l'art. 53 du Règlement du Conseil Communal, qu'elle a déposée le 24 avril dernier. Il s'agit de modifier l'alinéa 3 et de rajouter un alinéa 4. La CARI attend avec beaucoup d'intérêts le résultat des délibérations de la Commission ad hoc chargée de la révision du Règlement de notre Conseil. Elle espère que vous lui accorderez l'autonomie nécessaire pour continuer à travailler dans l'intérêt de tous les Pulliérans et des communes avoisinantes, naturellement toujours en collaboration étroite avec la Municipalité. Avant de conclure, j'aimerais remercier vivement les membres de la Commission des affaires régionales et intercommunales de leur participation active, pour leur intérêt et toute l'énergie qu'ils investissent sans compter. Je souligne aussi leur engagement en faveur de la collaboration intercommunale pour la défense des objectifs communs. Finalement, je rappelle que nous poursuivons tous le même but : travailler ensemble pour trouver les solutions les plus adéquates et les plus utiles pour Pully et les communes voisines.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

4.2. Election de deux scrutateurs(trices) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

La Présidente attend des candidatures.

Madame Annie VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Le groupe de Verts vous propose de réélire Madame la Conseillère Francine MEDANA comme scrutatrice. Francine MEDANA siège au Conseil communal depuis plus de 10 ans et a déjà officié plusieurs années en tant que scrutatrice. Professionnellement Francine MEDANA est assistante administrative à la faculté des lettres de l'Université de Lausanne. Elle s'occupe en particulier de formation continue à distance de l'Ecole de français langue étrangère. Je vous propose donc de réélire Francine MEDANA.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Le groupe des Verts libéraux a l'honneur de proposer de reconduire la proposition de Monsieur le Conseiller Steve MARION bien connu de votre assemblée.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente rappelle que l'élection se faisant au scrutin de liste, en conformité avec l'article 12.....

Le Conseil applaudit.

La Présidente déclare : « je suis désolée, mais nous devons passer par le scrutin de liste selon le règlement » et elle remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et avec cette opération..... Il semblerait que si le Conseil le souhaite on peut procéder par applaudissement.

La Présidente félicite Madame la Conseillère Francine MEDANA et Monsieur le Conseiller Steve MARION pour leur brillante élection.

4.3. Election de deux scrutateurs(trices) suppléants(tes) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

La Présidente attend des candidatures.

Monsieur Serge RINSOZ demande la parole :

Au nom du groupe socialiste j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Ernest MOSER au poste de scrutateur suppléant. Au vu de son ancienneté dans nos rangs, sa troisième législature, je renonce à vous le présenter plus longuement, je peux vous assurer les membres du Bureau auront la chance de profiter des talents de cuisinier à l'occasion des traditionnels repas. Merci d'ores et déjà de réserver un bon accueil à cette candidature.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

J'ai le plaisir, au nom de mon parti, de vous présenter la candidature de Monsieur Fred Oscar PFISTER qui peut jouer les prolongations ainsi que le règlement communal le lui permet.

Le Conseil applaudit.

La Président félicite Messieurs les Conseillers Fred Oscar PFISTER et Ernest MOSER

pour leur brillante élection.

4.4. **Election** du (de la) président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

La Présidente attend des candidatures.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur le Conseiller Pierre ZAPPELLI. Né à Lausanne en 1943, marié et père de trois enfants, Monsieur ZAPPELLI a fait des études de droit à Lausanne, puis a obtenu son brevet d'avocat à Fribourg. Dès 1971 il a exercé les fonctions de magistrat et a été juge au Tribunal Cantonal de Fribourg. Dès 1996 et jusqu'en 2008 il a été juge au Tribunal Fédéral. Il est rédacteur dans la revue en ligne des juristes suisses. Représentant de l'Union internationale des magistrats auprès de l'ONU à Genève. Dans le monde du sport, il est président de district Suisse et Lichtenstein du Panathlon International qui est le club service du sport dans le monde. Il est Conseiller communal à Pully depuis 2011 et membre de la Commission de gestion. Je le recommande donc vivement à vos suffrages.

La Présidente rappelle que, conformément à l'article 12 de notre règlement du Conseil, le Président et les vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret. La Présidente remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et, par cette opération elle proclame l'ouverture du scrutin.

La Présidente constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. elle prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et proclame la clôture du scrutin.

La Présidente remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

La Présidente déclare qu'il y a eu un petit moment de flottement parce que le Règlement de notre Conseil à l'article 11, alinéa 3, ce dernier dit : Le Président et les deux scrutateurs ne sont pas immédiatement rééligibles à la même fonction. Madame Francine MEDANA étant déjà scrutatrice, d'après cet alinéa elle n'aurait pas le droit à être réélue.

La Présidente passe la parole à **Monsieur Jean-Robert CHAVAN**, qui va vous faire une proposition :

Ce n'est pas une proposition mais je propose simplement à Madame la Présidente de vous faire homologuer cette désignation de telle manière à prévenir toute contestation ultérieure.

La Présidente passe au vote de la proposition de Monsieur Jean-Robert CHAVAN et demande aux Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec cette proposition de lever leur carton orange.

Cette proposition est acceptée à une large majorité, 4 voix contre et une abstention.

Le résultat de l'élection à la présidence du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 est le suivant :

- Bulletins délivrés 81

- Bulletins rentrés	81
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	76
- Majorité absolue	39
- Bulletins blancs	5

Monsieur Pierre ZAPPELLI est élu par 76 voix, il y avait 5 voix éparses.

La Présidente le félicite très cordialement pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

La Présidente demande à Monsieur Pierre ZAPPELLI s'il accepte cette fonction.

Monsieur Pierre ZAPPELLI :

Oui, j'accepte cette fonction et je l'accepte avec plaisir. Je remercie le Conseil de m'avoir élu à cette façon très plaisante, il faut le dire. Je remercie également mon groupe de m'avoir présenté, permis de participer à cette élection. Je vais donc succéder à notre Présidente Muriel THALMANN avec qui j'ai eu le plaisir de travailler dans Bureau durant plusieurs mois, puisque je suis rentré en fonction en cours d'année. Je la remercie en particulier d'avoir apporté à nos séances une touche de modernité, notamment par la présentation sur écran des sujets qui sont présentés. Ça a contribué, à mon sens, beaucoup la clarté des débats et je suivrai son exemple. J'aimerais aussi la remercier pour son souci de rigueur lors des débats et aussi, mais cela sied à la fonction, inhérent à cette fonction, son souci d'impartialité permanente durant son mandat. Et je vous donne à tous rendez-vous le 25 septembre 2013 pour la première séance que j'aurai le plaisir de présider.

Le Conseil applaudit

4.5. Préavis 09/2013 Rapport de Gestion 2012

La Présidente rappelle que conformément à l'art. 117, le rapport de gestion sera traité avant les comptes. Les rapports de la Commission de gestion et de la Commission des finances ne seront pas lus. Les présidents commenteront éventuellement leur rapport respectif et livreront seulement leurs conclusions. Il y aura chaque fois un vote sur l'entrée en matière. La discussion portera successivement sur chacun des chapitres du rapport de la Municipalité, mais il n'y aura de vote que si la discussion est demandée sur un point ou un autre. Une discussion générale pourra s'ensuivre. Le vote final portera sur les conclusions des deux rapports dans leur ensemble, gestion et comptes.

La Présidente demande s'il y a des objections à cette manière de faire.

Ce n'est pas le cas.

La Présidente invite le président de la Commission de gestion, Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, à venir à la tribune pour faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ :

Voici donc les conclusions : La Commission constate que les décisions du Conseil

communal sont respectées. La Commission relève la qualité du travail effectué au sein de l'administration et remercie la Municipalité et personnel communal. En conséquence la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à : - Approuver la gestion des comptes 2012 et donner décharge aux organes responsables.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière et rappelle que c'est une simple formalité et qu'il y a trois raisons qui permettent d'intervenir.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

La Présidente lui demande de préciser sur quel élément elle se base pour intervenir sur l'entrée en matière.

J'aimerais juste parler de votre titre, est-ce que vous êtes devineresse pour parler de la gestion 2014.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière sont priés de le manifester en levant le carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond, et constate que les conclusions de la commission sont les mêmes que celles du préavis en ce qui concerne la décharge donnée à la Municipalité. Il n'y aura donc votation que si la discussion est demandée sur tel ou tel point. Nous allons traiter le rapport de gestion de la Municipalité. Nous allons passer en revue les chapitres de ce rapport dans l'ordre de sa table des matières.

Chapitre 1 : Municipalité (pages 3 et 4)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 : Conseil communal (pages 5 à 7)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 : Direction de l'administration générale, finances et affaires culturelles (pages 9 à 27)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 : Direction des domaines, des gérances et des sports (pages 33 à 41)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 : Direction des travaux et services industriels (pages 42 à 55)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 6 : Direction de l'urbanisme et de l'environnement et de la sécurité publique (pages 56 à 74)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 7 : Direction de la jeunesse et des affaires sociales (pages 75 à 85)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

La parole n'ayant pas été demandée la Présidente passe au vote du fascicule rapport de gestion de la Municipalité.

Le rapport de gestion de la Municipalité est accepté à une large majorité et une abstention.

La Présidente passe maintenant à la discussion générale. Elle rappelle qu'il n'est pas délibéré sur les vœux. Une discussion peut avoir lieu sur une observation de la Commission de gestion. En l'occurrence le rapport ne contient aucune observation.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Monsieur Frank DUCRET m'avait fait part de sa position de s'abstenir sur le vote sur le rapport de gestion. Je dois dire que j'étais un peu étonné qu'il s'abstienne, du fait que, s'il avait été conséquent avec lui-même, il aurait dû refuser ce rapport de gestion. Du fait que Monsieur Frank DUCRET ne voulait pas figurer en bas du rapport de la sous-commission, son nom y figure du simple fait qu'il a participé aux travaux de la sous-commission, ce qui est donc normal que son nom y figure, pour le travail qu'il a effectué. Mais j'aimerais dire de manière générale pour toutes les commissions permanentes ou commissions ad hoc, que ce soit un président ou une présidente, il n'est pas acceptable que n'importe quel membre traite, que ce soit un membre de la commission ou un membre de la Municipalité d'incapable. Il n'est pas non plus acceptable, ni admissible de faire du chantage à des membres d'une commission sous prétexte que sa position n'est pas acceptée par l'ensemble des membres d'une sous-commissions ou d'un ensemble de commissions. A ce moment là, pour les commissions ad hoc, il y a ce qu'on appelle un rapport de minorité qui doit être fait. Il y a des choses qui ne peuvent pas être exigées vis-à-vis de la Municipalité lorsque l'on fait un rapport de gestion. L'article 114, alinéa 3 de notre règlement du Conseil communal est clair à ce sujet, il est indiqué : « Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité d'effectuer un travail ou de procéder à une réforme ». De ce point de vue-là, du fait que notre règlement sera probablement revu, je pense que la question peut être posée de la modification de certains termes qui sont utilisés lors des vœux qui sont rédigés. Mais pour terminer j'aimerais dire aussi, qu'une personne qui rédige un compte rendu de séance, ne peut pas y faire figurer des éléments qui n'ont pas été discutés lors de ladite séance, ni amener un jugement personnel sur les choses qui ont été discutées durant cette séance. Et je dois dire que je pensais avoir vu beaucoup de choses, mais là j'avais vraiment sous-estimé la capacité de certaines personnes à dégoûter des membres de commission ou de sous-commission à œuvrer au sein de la sous-commission. Je suis toujours prêt à un dialogue que j'appelle constructif, par contre c'est vrai, je suis assez limité dans ce qu'on appelle un monologue. Je remercie

en tout cas le Conseil d'avoir voté ce rapport de gestion qui vous a été soumis et qui a nécessité un gros travail de chacun des membres de cette sous-commission. Je tire en tout cas mon chapeau à tous les membres de la sous-commission, enfin, de la Commission de gestion in corpore pour tout le travail qui a été effectué. Merci en tout cas.

Madame Verena KUONEN demande la parole, ainsi que Monsieur Frank DUCRET. La Présidente prie les intervenants de rester brefs et rappelle que le sujet de la discussion, en fait, c'est un rapport sur la gestion de la Municipalité. Ce n'est pas un rapport sur le fonctionnement de la Commission de gestion qui devrait se régler normalement en dehors du Conseil communal. Donc, vous êtes bref, je vous laisse une minute chacun et puis c'est tout.

Madame Verena KUONEN :

Je serais extrêmement brève, simplement pour vous dire que l'Union Pulliérane est très très étonnée que Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ parle de ce genre de problème ici en plenum. Je suis d'accord avec vous, ce genre de chose doit être réglé à l'interne et non pas ici.

Monsieur Frank DUCRET :

Aucun problème, je serais très bref. Je trouve simplement scandaleuse l'attitude de Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ de prendre la parole sur le sujet en m'accusant de tous les maux. Personnellement, bien sûr, je pourrais rétorquer puisque tout est à peu près faux sur ce qui a été dit par Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ. Mais, comme j'avais convenu avec le groupe de l'Union Pulliérane de ne pas intervenir ce soir et de ne pas provoquer de polémique, je pense que Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ a réussi à faire un autogoal. Bravo pour lui.

La Présidente passe au vote sur les conclusions du rapport de gestion figurant en page 86. Elle demande que les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions rapport de gestion 2012 de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant le carton orange ?

Les conclusions du rapport de gestion sont adoptées à une large majorité avec une opposition.

4.6. Préavis 10/2013 Comptes année 2012

La Présidente informe l'assemblée que les délibérations vont porter successivement sur le texte même du préavis municipal, chapitre par chapitre, conclusions non comprises, sur le rapport de la Commission des finances, sur les analyses et les commentaires, et enfin sur la brochure des comptes 2012, chapitre par chapitre. Nous pourrons ensuite procéder au vote sur les deux conclusions du préavis, soit au vote d'ensemble sur les conclusions du rapport de la Commission de gestion et du rapport de la Commissions des finances.

Il n'y a aucune objection à cette manière de faire.

La Présidente invite la présidente de la Commission des finances, Madame Nathalie JAQUEROD, à venir à la tribune pour faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Madame Nathalie JAQUEROD :

La Commission des finances a étudié le préavis 10/2013 portant sur les comptes 2012, ainsi que les brochures annexes. Elle tient à remercier Monsieur Gil REICHEN, Syndic, ainsi que Monsieur Claude-Alain CHUARD et ses collaborateurs pour la qualité de la documentation fournie et les explications complémentaires qu'ils nous ont donnés lors de notre séance. La Commission des finances accueille avec satisfaction le résultat de l'exercice 2012 s'élevant à CHF 6,1 millions et note toutefois que les charges maîtrisables augmentent de 2,2 millions, alors que les revenus fiscaux toutes catégories confondues restent stables. La situation financière de la commune de Pully, reste malgré tout très favorable. La dette réduite encore de 13 millions en 2012 et s'élevant au 31 décembre à 80 millions, ainsi que les réserves constitués ces dernières années à hauteur de 51 millions permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. La prudence s'impose toutefois face aux nombreux projets stratégiques que notre commune devra mener à bien ces prochaines années, ainsi qu'à une stagnation des recettes fiscales. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 10/2013, soit : - d'approuver les comptes de l'exercice 2012 et de donner décharge aux organes responsables et d'approuver les comptes 2012 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

La Présidente passe à la discussion sur l'entrée en matière.

La discussion n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente passe à la discussion sur le fond.

Tout d'abord, la Présidente propose d'examiner le préavis municipal 10/2013 intitulé « Comptes années 2012 » en papier recyclé, chapitre par chapitre. La conclusion fera partie de la votation finale. Chaque chapitre faisant l'objet d'une intervention devra être voté ; dans le cas contraire, il sera considéré comme approuvé si personne n'intervient.

Préavis municipal 10/2013

Chapitre 1 – Objet du préavis (pages 3 à 6)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 2 – Analyse des charges de fonctionnement (pages 6 à 22)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 3 – Analyse des revenus de fonctionnement (pages 22 à 38)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 4 – Analyse des charges et des revenus – récapitulation (page 39)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre 5 – Autofinancement (pages 40 et 41)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Nous allons maintenant passer à l'examen de la brochure « Comptes 2012 – Commentaires et analyse ».

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Excusez-moi, Madame la Présidente, mais nous n'avons pas voté sur l'entrée en matière.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'entrée en matière sont priées de lever le carton orange.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Comptes 2012 - Commentaire analyses

Le Président déclare : si vous désirez vous exprimer, je vous prierais d'indiquer le numéro de la page et le numéro du compte au sujet duquel vous voulez intervenir.

La Présidente ouvre la discussion sur les pages en chiffres romains.

Commentaire général (page I)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée,

Boucllement des comptes 2012 (pages II)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Analyse du résultat des comptes 2012 (pages III et IV)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Emprunts à moyen et long terme (page V et VI)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Dépenses d'investissements (page VII)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Fonds de réserves, fonds divers (page VII)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

Effectif du personnel communal (pages VIII et XII)

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont adoptées.

Effectif du personnel régional (page XIII)

La parole n'étant pas demandée, cette page est adoptée.

La Présidente passe aux pages bleues de ce fascicule en rappelant qu'il s'agit de pages informatives qui ne donneront pas lieu à délibération, mais chacun peut poser des questions à la Municipalité.

Bilan détaillé 2012 (pages 1 à 15)

Comptes des investissements 2012 (pages 16 à 28)

Evolution des fonds de réserve, de renouvellement et de rénovation en 2012 (pages 29 à 33)

Charges salariales du personnel fixe selon effectif du personnel – comptes 2012 (pages 34 à 38)

Comptes 2012 par nature - détail (pages 39 à 46)

La parole n'ayant pas été demandée la Présidente considère ces pages bleues comme acceptées.

La Présidente passe à l'examen du second fascicule « Comptes 2012 ». L'examen se fera chapitre par chapitre en suivant la table des matières. Merci de vous assurer que la réponse à vos questions ne figure pas déjà sous « remarques et observations ».

Comptes de fonctionnement

Administration générale (pages 1 à 11)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Finances (pages 12 à 15)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Domaines et bâtiments (pages 16 à 21)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Travaux (pages 22 à 30)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

Ecoles et cultes (pages 31 à 42)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Police (pages 43 à 49)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Sécurité sociale (pages 50 à 53)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Services industriels (pages 54 à 59)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Récapitulation par chapitre (page 60)

La parole n'étant pas demandée. Ce chapitre est adopté.

La Présidente rappelle que nous passons à l'examen des pages bleues de ce fascicule qui sont des pages informatives, mais peuvent faire l'objet de questions.

Comptes de la STEP (pages 61 à 63)

La parole n'étant pas demandée.

Comptes SDIS La Paudèze (pages 64 et 65)

La parole n'étant pas demandée.

Comptes ORPCI (pages 66 et 67)

La parole n'étant pas demandée.

La Présidente revient à des pages blanches qui sont soumises à approbation.

Bilan comparé au 31 décembre 2012 (page 68)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Divers & engagements hors bilan (page 69)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Cautionnements (page 70)

La parole n'étant pas demandée. Cette page est acceptée.

Divers fonds (pages 71 à 76)

La parole n'étant pas demandée. Ces pages sont acceptées.

La Présidente passe à nouveau aux pages bleues informatives.

Comptes 2012 par nature (pages 77 à 79)

Statistique des charges et revenus par nature (pages 80 et 81)

Boucllement annuel des personnes physiques, impôt sur le revenu – évolution comparative (pages 82 à 86)

Théâtre de l'Octogone (page 87)

Bâtiments locatifs (pages 88 à 90)

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

C'est juste une question. Effectivement c'est à la page 90 sous point 12, « Ferme des Boverattes », je vois qu'il y a un revenu locatif, s'agit-il d'un bail à loyer, de quelle nature. Peut-on avoir un revenu locatif sur cette ferme ?

Nous continuons avec les pages informatives en attendant d'avoir une réponse de la Municipalité.

Bâtiments administratifs (pages 91 à 93)

Collèges (pages 94 à 96)

Résumé du compte des investissements (page 97)

Plan des dépenses d'investissements 2012-2016 (pages 98 à 115)

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole pour répondre à la question de Monsieur Philippe DIESBACH :

Je ne suis pas tout à fait sûre de ma réponse, alors je préfère attendre un petit moment pour me renseigner. A première vue j'aurais tendance à dire qu'il s'agit d'une location, évidemment très basse, parce qu'il s'agit d'un local qui n'est pas propre à l'habitation, mais qui est utilisé comme dépôt, mais je ne suis pas complètement sûre de ma réponse. Je reviendrai donc à vous dans quelques instants avec quelques choses de plus précis.

La Présidente demande à Monsieur Philippe DIESBACH s'il est d'accord que l'on continue l'examen des comptes en attendant la réponse de la Municipalité. Il accepte.

La Présidente passe au vote du fascicule des comptes 2012.....

Monsieur PASCHE demande la parole :

Monsieur PASCHE rappelle qu'il faut aussi se prononcer sur les comptes de la CISTEP.

La Présidente passe aux comptes de la CISTEP qui sont une annexe.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion

La Présidente passe au vote sur la brochure comptes 2012.

La brochure Comptes 2012 est acceptée à une large majorité et une abstention.

La Présidente déclare : nous sommes arrivés au terme de nos délibérations sur la gestion et les comptes, nous pouvons donc procéder au vote final.

La Présidente rappelle que ce vote va porter successivement sur :

1. Les comptes de la STEP
2. Les conclusions du rapport de la Commission de gestion et celle des finances qui se rallient à celles de la Municipalité :
 - La Commission de gestion propose de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2012.
 - La Commission des finances propose d'approuver les comptes 2012 et de donner décharge aux personnes responsables et d'approuver les comptes 2012 de la CISTEP.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui approuvent les conclusions de la Commission de gestion et de la Commission des finances prises dans leur ensemble de le manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions de ces deux rapports sont acceptées à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal, la Présidente remercie la Municipalité, ses chefs de service et son administration pour la qualité de leur gestion à la commune. Notre reconnaissance va aussi à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour le gros travail accompli.

4.7. Election du (de la) 1^{er}(ère) vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

La Présidente attend une candidature.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

L'Union Pulliérane a le très grand plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Cédric MILLIQUET. Cédric MILLIQUET a déjà fonctionné au Bureau en tant que 2^{ème} vice-président. Cédric MILLIQUET est depuis toujours un enfant de Pully. Il est extrêmement engagé au niveau des sociétés locales et très engagé au niveau de sa commune. Je peux simplement le recommander à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente rappelle que, conformément à l'article 12 de notre règlement du Conseil, le Président et les vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret. La Présidente remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et par cette opération elle proclame l'ouverture du scrutin.

Entretemps Madame la Municipale Lydia MASMEJAN a une réponse à la question de Monsieur Philippe DIESBACH.

Madame Lydia MASMEJAN :

Je remercie Monsieur Deaucourt qui m'a donné la réponse à cette question. Donc, il s'agit bien d'une location, mais pour dire plus précisément c'est le terrain qui se trouve autour de la ferme qui est mis à disposition pour les vaches d'un agriculteur et qui permet à ses vaches de paître sur ce terrain et en échange il y a une location de CHF 297.00 qui est encaissée par la commune.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Je suis satisfait de cette réponse. Je rappelle juste que quel que soit le montant du loyer, s'il y a un montant qui est perçu, il s'agit d'un bail. Même si il est oral, il faudra en tenir compte dans l'évolution du projet des Boverattes.

La Présidente constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. elle prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et elle proclame la clôture du scrutin.

La Présidente remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

En attendant les résultats de cette élection la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour.

4.8. Préavis 11/2013 Service de défense incendie et secours (SDIS) – Fusion du SDIS porte de Lavaux et du SDIS La Paudèze sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux

La Présidente invite le rapporteur de la Commission des Affaires régionales et intercommunales, Madame Christine RENAUDIN, à venir à la tribune faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Madame Christine RENAUDIN :

J'ai une petite question au préalable, parce que comme le rapport financier est relativement volumineux, je me permettrai de vous demander, en toute sincérité, ceux qui n'ont aucune idée du préavis n° 11, est-ce que vous pouvez lever votre carton orange, parce que je ne voudrais pas me répéter. *La Présidente déclare : Madame RENAUDIN je crois que l'on peut partir de l'idée qu'ils ont tous lu le rapport. On peut donc aller à un compte-rendu succinct.* Je vous félicite vous êtes de bons élèves. Le préavis 11/2013 porte sur la fusion de deux entités. Celle du Service de Défense Incendie et Secours Porte de Lavaux, avec la même structure de la Paudèze, réunis sous le nom de Service de Défense Incendie et Secours Ouest-Lavaux. Le motif de cette fusion est une maîtrise financière des coûts et une plus grande efficacité au vu de l'évolution des technologies. L'objectif est de garder la maîtrise financière de la nouvelle unité à créer et les représentants des quatre Municipalités se sont réunis, afin d'assurer une entité souple et non contraignante à cette nouvelle entité. Je vous rappelle les éléments essentiels à savoir vous avez un corps de pompier volontaire qui est prêt à intervenir 24heures sur 24, 365 jours par année, dans un délai 15 à 18 min. dans les zones urbaines et de 20 à 23 min. dans les zones extra-urbaines, vous voilà rassurés si un malheur survenait dans votre zone. En ce qui concerne le point principal, savoir s'il fallait centraliser tous les secours en une unité ou conserver quatre entités séparées. Il était clair qu'une seule unité ne pouvait pas apporter l'efficacité voulue. Par conséquent les unités séparées ont été maintenues à l'exception de Paudex qui a fait une fusion avec Lutry il y a quelques

années. Vous aurez ainsi trois unités distinctes pour intervention efficace. Un point encore, l'incidence pour la ville de Pully est une augmentation de Fr. 1.27 par habitant par rapport aux comptes 2012, soit un passage de Fr. 14.30 à Fr. 15.57. Je vous signale que la moyenne normale est à Fr. 18.51 et certaines communes atteignent même le chiffre de Fr. 29.00 par habitant. Du point de vue opérationnel, les trois sites seront placés sous le commandement unique d'un seul Etat-major. Le maintien des trois sites permettra donc une efficacité rapide. En conclusion, cette fusion qui est voulue par l'ECA ne vise pas un gain financier, mais une amélioration des standards de sécurité. Considérant que ce préavis n° 11-2013 n'est pas un préavis financier, la Commission des finances a décidé de ne pas se prononcer à son sujet, préférant laisser le libre choix à la CARI. Celle-ci dans sa séance du 10 juin 2013 s'est prononcée en faveur de ce préavis à l'unanimité. Je vous invite donc à suivre l'avis de la CARI qui est par ailleurs une excellente commission, d'approuver les conclusions telles qu'énoncées dans ce préavis 11-2013 et je finis par l'invitation des sapeurs pompiers qui seraient enchantés de vous voir dans les casernes afin d'assister à leurs exercices. Ils ne vous proposent pas les exercices, mais ils vous proposent une visite.

La Présidente passe à la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, la Présidente s'abstient de les relire et demande que les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant le carton orange.

Les conclusions du préavis 11/2013 sont acceptées à l'unanimité.

La Présidente revient au point 7 qui était l'élection du(de la) 1^{er}(ère) vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2013.

Le résultat est le suivant :

-	Bulletins délivrés	85
-	Bulletins rentrés	84
-	Bulletins nuls	3
-	Bulletins valables	81
-	Majorité absolue	41
-	Bulletins blancs	14

Monsieur Cédric MILLIQUET est élu par 62 voix, il y avait 5 voix éparses.

La Présidente le félicite très cordialement pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

4.9. Election du (de la) 2^{ème} vice-président(e) pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

La Présidente attend une candidature.

Monsieur Nicolas LEUBA demande la parole :

Comme vous le savez nous n'avons plus de Président de groupe Libéral, c'est comme dernier président des Libéraux que je me permets de prendre la parole. La raison de cette vacance à la présidence est l'élection de notre Municipale Lydia MASMEJAN. Aujourd'hui la présidence du groupe PLR est assumée par Monsieur Jean-Robert CHAVAN à qui je passerai la parole incessamment sous peu, après vous avoir annoncé que personnellement, après réflexion et pour des raisons de bonne gouvernance et de non désir de cumul des fonctions, je ne serai pas candidat à cette élection.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Madame Nathalie JAQUEROD, mariée, trois enfants, originaire de Rennaz, née en 1965 à Lausanne. Après des études en sciences économiques à l'Université de Lausanne, elle a occupé divers postes dans le domaine de la finance, tant aux structures multinationales qu'aux petites structures. Actuellement elle est économiste au secrétariat général du département des finances du canton de Vaud. Elle est Conseillère communale depuis 2006 et Présidente de la Commission des finances depuis 2010. Je la recommande chaudement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente rappelle que, conformément à l'article 12 de notre règlement du Conseil, le Président et les vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret. La Présidente remercie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote et par cette opération il proclame l'ouverture du scrutin.

La Présidente constate que les Conseillères et Conseillers ont tous pu voter. Elle prie les scrutateurs de ramasser les bulletins de vote et elle proclame la clôture du scrutin.

La Présidente remercie les scrutateurs de procéder aux opérations de dépouillement.

En attendant les résultats, la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4.10. Propositions individuelles

Néant

4.11. Divers

Monsieur Serge RINSOZ demande la parole :

En raison de ma démission du Conseil communal, qui vous sera communiquée officiellement à la prochaine séance, je vous informe que c'est Monsieur Ariel BEN

HATAR qui me remplacera à la Présidence du groupe socialiste. Donc on peut dire place aux jeunes. Et il reprend la présidence du groupe socialiste dès le 1^{er} juillet 2013. J'en profite pour prendre congé, de vous souhaiter le meilleur pour la suite dans vos vies familiales et professionnelles et surtout dans votre activité politique.

Madame Simone COLLET demande la parole :

C'est avec un grand plaisir que nous avons découvert dans le Régional du 12 juin l'article consacré à l'action de Monsieur Martial LAMBERT d'installer en pâture au pré des Quatre-vents un petit troupeau de moutons nains, cinq brebis, un bélier et cinq agneaux provenant d'Ohésan dans le Finister. Nous le félicitons de cette heureuse initiative qui permet d'éviter l'intervention de machines et produits phytosanitaires pour entretenir cet espace vert et pentu de près de 10'000 m² selon le système éco-parcelle. Sur la lancée nous proposons que soient aménagées sur le territoire communal des zones de jachères fleuries, de bandes herbeuses naturelles, de petites parcelles laissées à la nature selon les prestations écologiques requises hyper bien connues. Ceci afin que des biotopes favorables à biodiversité et au plaisir des yeux puissent se développer et remplacer des zones quelques peu stériles.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

J'ai une petite question à poser à Monsieur le Syndic ou à la Municipalité concernant le bâtiment qui est en rade à l'avenue de la Clergère. J'ai lu dans le rapport de gestion qu'il y avait une volonté de terminer ce bâtiment, sauf erreur en juin – juillet. J'aimerais juste savoir si la Municipalité peut nous en dire plus. Et si nous aurons l'occasion d'avoir bientôt un beau bâtiment à cet endroit.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Malheureusement Monsieur Philippe DIESBACH on ne peut pas en dire beaucoup plus. C'est une problématique qui est heureusement assez rare où un propriétaire a obtenu un permis de construire, mais n'avance pas suffisamment vite dans ses travaux, c'est le moins que l'on puisse dire. En fait la seule alternative, la seule possibilité juridique que la Municipalité a, c'est de terminer les travaux à la place du propriétaire et de chercher après à récupérer son investissement. Du reste on avait à fin 2010 ou 2011 été sur le point de proposer un préavis au Conseil pour aller dans cette direction. C'est la seule possibilité qu'on a. On avait retiré sauf erreur le préavis pour complément d'information sur la situation financière du propriétaire. Donc voilà, il y a toujours cette possibilité qui est pendante. On passe de promesse en promesse de terminaison des travaux. Pour le moment il faut reconnaître que l'on subit un peu cette situation malheureusement.

Discours de la Présidente

Monsieur le Syndic,

Madame la Conseillère municipale,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames, Messieurs les invités et cher Public,

Voici arrivée l'heure du bilan. Une année de présidence c'est à la fois court (on ne voit pas le temps passer) et long (au vu de la richesse des événements). Je m'étais fixé comme objectif de raccourcir les séances du Conseil communal ; toutes les séances n'ont pas terminé avant 10 heures, mais l'objectif a été atteint dans la majorité des cas. Je vais donc terminer de la même manière que j'ai commencé mon année de présidence, en limitant

mon discours à 4 minutes, le temps qu'il me faut pour enjamber les 3 nouveaux ponts surélevés de Pully. La Présidence m'a permis de faire la connaissance des activités accomplies par tant de bénévoles qui oeuvrent dans l'ombre pour contribuer au bien-être des Pulliérans et Pulliérans – ils animent notre cité – intègrent jeunes et moins jeunes – offrent une multitude d'activités ou de services à moindre prix – et contribuent à favoriser l'émergence d'un comportement citoyen. Pour apprécier la vraie valeur sociale du bénévolat pullièran il faudrait mesurer tout l'amour, la passion et l'enthousiasme investis dans le travail de tous ces bénévoles, ce qui est bien sûr impossible. La présidence m'a aussi permis de mieux connaître certains d'entre vous. J'aimerais vous remercier pour votre accueil chaleureux et la confiance que vous m'avez témoignée. Je suis enfin reconnaissant envers mon groupe qui m'a offert cette opportunité. Je remercie aussi la Municipalité et tous les employés communaux qui ont contribué au bien-être de nos séances, aux fleurs, au matériel et la préparation bien sûr de notre salle de Conseil. Venons-en enfin au bilan politique. Cette année, nous avons notamment adopté des préavis qui permettent de doter notre ville d'infrastructures plus conviviales et plus durables ainsi que de logements plus accessibles. Nous avons notamment adopté : Le préavis d'intention sur la politique du logement 2012-2019 – 2 plans de quartier – L'amélioration des espaces publics et les accès à la gare Pully – La mise en œuvre de projets de mobilité douce – Ainsi qu'un nouveau règlement communal sur la Gestion des déchets suivi de mesures d'accompagnement. Nous avons ainsi mis en place les conditions cadres propices à certains comportements citoyens comme : Le tri des déchets – Les modes de déplacement doux, comme la marche à pied, la pratique du vélo ou l'utilisation des transports publics – La mise à disposition de terrains en droit de superficie, à des conditions favorables et à des sociétés à but non lucratif, afin d'offrir des logements sains et abordables aux familles et aux Pulliérans à budget modeste. Il ne me reste qu'un regret, celui de n'avoir pas vu l'introduction du vote électronique durant ma présidence, ce n'est pas fait d'avoir essayé. Après Lausanne, Nyon et le Conseil des Etats, même pour cette assemblée bien moins nombreuse que la nôtre, peut-être Pully optera aussi pour ce système plus fiable et plus rapide. En tout cas, le nouveau règlement-type remis par le Service des communes et du logement du Canton l'a déjà prévu. Un nouvel alinéa a fait son apparition à l'art. 77. Il stipule ce qui suit : « Le vote électronique est assimilable au vote à main levée. Il peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal ». Merci enfin à vous tous les Conseillères et Conseillers communaux qui oeuvrez afin que notre ville se développe de manière harmonieuse, qu'elle renforce son statut de ville centre, accueillante, vivante, conviviale et modèle de développement durable. Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil applaudit.

La Présidente passe maintenant au résultat de l'élection du(de la) 2^{ème} vice-président(e) du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

-	Bulletins délivrés	85
-	Bulletins rentrés	83
-	Bulletins nuls	0
-	Bulletins valables	83
-	Majorité absolue	42
-	Bulletins blancs	6

Madame Nathalie JAQUEROD est élu par 73 voix, il y avait 4 voix éparses.

La Présidente la félicite très cordialement pour sa brillante élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction.

Discours de Monsieur Gil REICHEN, Syndic :

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Cette séance du Conseil communal de fin juin est pour l'essentiel consacré à la discussion des comptes et de la gestion de l'année écoulée. Cela ne vous aura sans doute pas échappé. Force est de constater que cette échéance tombe avec la régularité d'un métronome, aussi sûrement que Noël en décembre, qu'il neige ou pas en novembre. Mais, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution vaudoise, cette dernière étape avant la pose estivale coïncide également avec un changement important : le renouvellement de la présidence de votre Conseil. Moment qui voit donc chaque année une nouvelle personnalité accéder à cette fonction et qui amène donc naturellement une autre personnalité à redescendre du perchoir, expression inspirée par on ne sait quel oiseau, mais sans rapport évidemment avec le ou la titulaire de cet important mandat. Une descente qui s'accompagne inexorablement de quelques propos du Syndic en place, selon une tradition que je crois ancienne, sans toutefois en percevoir l'origine. Mais peu importe après tout puisqu'il s'agit pour moi d'entrer en matière sans plus attendre et sans me dérober en évitant toutefois de toucher le fond par quelques propos déplacés. Car bien là est la difficulté, Mesdames et Messieurs, distinguer l'entrée en matière du fond et Muriel THALMANN l'avait parfaitement perçu dès sa première séance. Comment aborder la matière sans le fond et inversement, là est la question. Car même si tout corps plongé dans un liquide subit une poussée égale au poids du volume déplacé, le pavé jeté dans la mare finira toujours par toucher le fond lui aussi. Madame la Présidente a donc eu raison de clarifier les choses en rappelant l'esprit de l'article 80 de votre règlement, traitant de l'objet de la discussion et de l'entrée en matière. Cela lui a permis d'affirmer d'emblée sa force de caractère en rappelant à l'ordre même les plus expérimentés d'entre vous. Et comme mon propos ne remet évidemment pas en cause la compétence du Conseil communal, que je ne crois pas qu'il soit contraire à une disposition de la législation cantonale et qu'enfin sa forme est certainement discutable, mais contestée, je dois conclure sans tarder cette entrée en matière et pour passer au fond. Le fond c'est d'évoquer bien sûr votre parcours de présidente et je dois reconnaître une certaine surprise à la voir se terminer déjà. Probablement l'effet chargé, qui vous aura vue présider 9 séances du Conseil et qui nous aura valu de nous rencontrer dans de nombreuses manifestations. Le moins que l'on puisse dire, en préambule, est que le Conseil a désigné une personne de haut niveau pour le diriger. Une licence en sciences économiques à l'Université de Berne, suivie de plusieurs formations post-grades notamment en gestion d'entreprises et en gestion de projets. Une activité de recherche aux Etat-Unis au sein de la Harvard Business school, puis un parcours professionnel qui vous a menée de collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de la statistique, jusqu'à divers postes d'économiste à la Fédération romande des consommateurs, à l'Etat de Vaud, à l'Office fédéral de l'agriculture, puis enfin à votre poste actuel de secrétaire générale à la Ville de Lausanne. Mais quelle que soient la formation et le parcours, une première séance à la présidence du Conseil communal reste un moment particulier puisque les premiers pas des personnes qui accèdent cette fonction sont attendus par l'assemblée avec une certaine curiosité. Et il n'est probablement pas exagéré de parler même d'une forme de suspens qui règne jusqu'à ce qu'apparaissent, peu à peu les

contours de la personnalité présidentielle et sa manière de guider les débats. Votre première séance du 12 septembre 2012 n'aura pas été de tout repos avec notamment la reprise de la discussion sur le plan de quartier du Jardin des désertes. Patate chaude laissée par votre prédécesseur ou plus précisément par 26 membres de votre Conseil qui avaient soutenu une proposition de renvoi de la discussion sur la base de l'article 85 de votre règlement. Un article qui semblait marquer votre début demanda puisque vous avez y être confrontée une nouvelle fois à la séance suivante le 10 octobre 2012 dans le cadre d'un débat animé sur la gestion des déchets et de l'introduction de la taxe aux sacs. Une demande de deuxième débat sur la base de l'article 96 transformé par vos soins en un vote sur l'article 85 demandant le report de la discussion. Confusion, suspension de séance suivie d'un deuxième vote sur l'article 85, cette fois sans équivoque. Puis un ultime passage par l'article 86 permettant de passer au vote le lendemain soir sans nouvelle convocation. Expérience originale à laquelle le Conseil échappa pour 4 voix seulement sur 83 présents. La suite de votre parcours allait être, heureusement, plus sereine et votre formation vous a certainement apporté la rigueur nécessaire à une bonne conduite des débats, non sans quelques approximations qui donnent une petite touche personnelle et sympathique au déroulement de la discussion. Enfin je ne peux passer sous silence l'innovation que vous avez apportée à votre Conseil par projection d'images sur grand écran. On sait maintenant que votre successeur continuera dans cette voie, ce qui laisse à penser qu'à défaut d'être une star du petit écran vous avez acquis au Conseil communal de Pully un statut de reine du grand écran. Madame la Présidente, chère Madame THALMANN je vous adresse les vifs remerciements de la Municipalité pour votre engagement pendant cette année à la tête du Conseil communal et pour la qualité de la collaboration que vous avez su instaurer avec l'exécutif et les collaborateurs de l'administration. En remettant votre mandat, vous retrouvez les rangs du Conseil, mais aussi le droit de vous exprimer librement. Vous en ferez, sans aucun doute, bon usage, par exemple dans les débats à venir sur politique logement, autre domaine au centre de vos intérêts. Nous vous souhaitons une bonne continuation et je vous remercie de votre attention.

Le Conseil applaudit.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 19h55. La Présidente clôt les débats, on nous attend pour repas à l'extérieur.

Monsieur Gil REICHEN, Syndic demande la parole :

Permettez-moi au nom de la Municipalité de vous remercier pour le travail accompli dans cette première partie de l'année et vous souhaiter un excellent été. Effectivement, nous allons profiter de la douceur estivale du climat Pullièran pour manger sur la magnifique terrasse de l'esplanade du Prieuré.

La Présidente déclare : nous vous attendons le 25 septembre 2013 dans cette même salle. Bonne soirée. Bon appétit.

La Présidente :

Muriel Thalmann

La secrétaire :

Jacqueline Vallotton